

NCLEX®

The Pathway to Practice

Vous avez terminé l'examen NCLEX® , mais vous avez des questions ...



FAQ sur l'examen NCLEX®

Comment les résultats sont-ils traités ?

Aux fins de contrôle de la qualité, tout examen NCLEX® est noté deux fois : une fois par l'ordinateur, au centre d'examen, et une deuxième fois après que le dossier de l'examen a été transmis à Pearson VUE.

Les résultats du candidat sont transmis par voie électronique à l'organisme de réglementation des soins infirmiers dans le territoire de compétence où le candidat a demandé son permis d'exercice ou son immatriculation. Chaque organisme de réglementation des soins infirmiers a élaboré sa propre procédure de communication des résultats aux candidats. La réception des résultats officiels peut prendre jusqu'à six semaines. Ne téléphonez pas à Pearson VUE, au National Council of State Boards of Nursing (NCSBN®) ou à votre organisme de réglementation des soins infirmiers car les résultats ne sont pas communiqués par téléphone.

Quel est le rapport entre le nombre de questions auxquelles j'ai répondu et mes résultats ?

Il est important de comprendre que la longueur de votre examen NCLEX ou le nombre de questions auxquelles vous avez répondu ne sont pas des critères de résultat de réussite ou d'échec. Un candidat dont l'examen est relativement court pourrait réussir ou échouer, et un candidat dont l'examen est long pourrait tout autant réussir ou échouer.

Chaque candidat, indépendamment de la longueur de son examen, a amplement l'occasion de démontrer ses véritables capacités et reçoit un examen conforme au Plan de l'examen NCLEX-RN®. Les examens de nombreux candidats se termineront avant que le nombre maximum de questions soit administré.

Veillez ne pas vous soucier si vous observez que votre examen se termine avant ou après celui d'autres candidats.

La durée de votre examen est uniquement déterminée par votre performance à l'examen. Les différences de longueur d'examen entre chaque candidat sont une illustration de l'examen adaptatif informatisé au travail.

Et si je manque de temps ?

Un autre critère est utilisé si une candidate ou un candidat n'a pas eu suffisamment de temps pour atteindre le nombre maximum de questions et si l'ordinateur n'a pas déterminé la réussite ou l'échec avec une certitude de 95 %.

- Si le candidat n'a pas répondu au nombre minimum de questions requis, il échoue.
- Si le candidat a répondu au nombre minimum de questions requis, puis l'examen est noté en utilisant l'estimation finale de la capacité calculée à partir des réponses à tous les questions repondues.
- Si l'estimation finale des capacités est supérieure à la note de passage, le candidat réussit l'examen.
- Si l'estimation finale des capacités est au niveau de la note de passage ou inférieure à celle-ci, le candidat échoue à l'examen.

Et si j'échoue ?

Les candidats qui échouent à l'examen NCLEX recevront un Rapport de rendement du candidat, qui montre leurs forces et leurs faiblesses relatives dans les domaines du contenu du Plan de l'examen NCLEX-RN. Ce rapport est fourni pour aider les candidats à préparer leur prochain examen.

Un délai de 45 jours doit être respecté entre chaque examen. Ce délai est déterminé par chaque organisme de réglementation des soins infirmiers et par le NCSBN.

Vous pouvez communiquer en tout temps avec votre organisme de réglementation des soins infirmiers pour obtenir les formulaires et les renseignements nécessaires. Toutefois, lorsque vous avez été déclaré admissible par

FAQ sur l'examen NCLEX® a continué

votre organisme de réglementation des soins infirmiers, votre nouvelle Autorisation pour l'examen ne sera pas valide tant que le nombre de jours requis entre les examens ne sera pas écoulé.

Est-il possible de contester une question ?

Certains organismes de réglementation des soins infirmiers ont des lois et des règlements en vigueur autorisant les candidats qui échouent à l'examen NCLEX à revoir les questions de l'examen auxquelles ils ont répondu incorrectement et à contester la justesse des questions et des réponses. Veuillez vous adresser à votre organisme de réglementation des soins infirmiers pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet ainsi que sur les frais connexes, et pour savoir s'il offre ce service.

Que devrais-je savoir en cas de problèmes éventuels d'administration de l'examen NCLEX ?

Si vous avez des problèmes à signaler ou des plaintes à formuler concernant l'examen NCLEX ou son administration, veuillez communiquer avec le NCSBN dans les deux semaines suivant votre examen. Les coordonnées sont fournies sur la dernière page du présent document.

Pour les renseignements d'ordre général et les foires aux questions sur l'examen NCLEX, veuillez consulter le site Web du NCLEX à www.nclex.com.

Confidentialité de l'examen NCLEX

Les candidats doivent savoir et comprendre que la divulgation de toute question d'examen, avant, pendant ou après l'examen constitue une infraction à la loi. Tout manquement à l'obligation de confidentialité ou non-respect des règles s'appliquant aux candidats peuvent faire l'objet d'une poursuite au criminel ou en responsabilité civile, ou de mesures disciplinaires de la part de l'organisme de réglementation, y compris le refus d'accorder le permis d'exercice/l'immatriculation.

Si vous avez connaissance d'une tentative de compromission du processus NCLEX ou si vous avez été témoin d'une telle tentative, veuillez en informer le groupe de sécurité de l'examen NCLEX.

Vous pouvez signaler tout comportement suspect en procédant comme suit :

- **Communiquer au NCSBN par téléphone en composant le** 1 866 293-9600; ou par
- **Courriel à l'adresse suivante :** examssecurity@ncsbn.org.



National Council of State Boards of Nursing, Inc. (NCSBN®)

111 E. Wacker Drive, Suite 2900

Chicago, IL 60601-4277 USA

www.ncsbn.org | info@ncsbn.org

Numéro sans frais du Service des examens : 866 293-9600



Service de résultats rapides du NCLEX®

De nombreux organismes de réglementation des soins infirmiers participent au service de résultats rapides. Les résultats ne sont pas officiels et sont disponibles deux jours ouvrables (48 heures) après votre rendez-vous. Seul votre organisme de réglementation des soins infirmiers peut émettre vos résultats officiels. Pour accéder à vos résultats rapides, visitez votre compte de Pearson VUE. Le coût est de 7,95 \$, payable par carte de crédit, de débit ou carte prépayée. Communiquez avec Pearson VUE en composant le 1 866 496-2539 si vous ne pouvez pas trouver votre nom d'utilisateur et votre mot de passe.

Les résultats rapides ne sont pas disponibles dans tous les États des États-Unis et sont destinés aux candidats qui demandent un permis d'exercice/une immatriculation au Canada ou en Australie.